



Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 038-263810137-20251121-2025\_53\_DA-CC

S<sup>2</sup>LO

Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_53\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF  
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

**Objet :**

ENGIE S.A. – Contrat achat de gaz

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec ENGIE SA.– 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie:

Le présent contrat a pour objet la vente de GAZ, par la société ENGIE S.A pour assurer l'approvisionnement énergétique exclusivement pour la cuisine de l'établissement pour une durée du 01/12/2025 au 30/11/2029.

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*